

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Étaient présents :

Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , Marie-Laure RIVALS , François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Dominique BERNARD

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Bruno COLESSE Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale

Étaient absents excusés :

Théo PEREZ Président, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Secrétaire de séance : ISABELLE HERBERT

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE "RESIDENCE AUTONOMIE"

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'exercice 2025 du budget annexe «résidence autonomie La Fontaine» à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés lors du débat d'orientation budgétaire.

De manière générale, ce projet est construit sur la base d'estimations sincères et prudentes, compte tenu des informations connues au moment de son élaboration. Il pourra être amendé en cours d'exercice, en tant que de besoin, par décision modificative.

Pour mémoire, le budget annexe de la résidence autonomie La Fontaine a été créé au 1^{er} janvier 2019 et est régi par la nomenclature comptable M22, applicable aux établissements et services sociaux ou médico-sociaux. Il s'accompagne de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement du budget annexe vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois sa masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe.

Le projet de budget primitif 2025 du budget annexe de la résidence autonomie La Fontaine s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
 FONCTIONNEMENT		
Opérations réelles	387 646,00 €	378 559,41 €
Opérations d'ordre	11 356,10 €	1 000,00 €
Virement à la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement n-1 reporté		19 442,69 €
Sous-total fonctionnement	399 002,10 €	399 002,10 €
 INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	82 647,60 €	25 000,00 €
Opérations d'ordre	1 000,00 €	11 356,10 €
Virement de la section de fonctionnement		
Résultat d'investissement n-1 reporté		47 455,50 €
Affectation		
Déficit prévisionnel d'investissement		
Restes à réaliser n-1	164,00 €	
Sous-total investissement	83 811,60 €	83 811,60 €
TOTAL GÉNÉRAL BP 2025	482 813,70 €	482 813,70 €

Au préalable, il convient de préciser que le projet de budget primitif qui vous est présenté intègre une reprise par anticipation des résultats prévisionnels de l'exercice 2024. Les montants de cette reprise anticipée sont justifiés par une fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée du compte de gestion de ce dernier. Ces documents sont joints en annexe.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci s'équilibre à 399 002,10 € en dépenses et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement (en Euros)	BP 2024	Projet BP 2025
Opérations réelles		
GI - 011 – dépenses afférentes à l'exploitation	282 070	275 820
G II - 012 – dépenses afférentes au personnel	34 927	27 100
G III 016 – dépenses afférentes à la structure	106 966	84 726
Sous-total mouvements réels	423 963	387 646

Opérations d'ordre		
GIII - 016 – dépenses afférentes à la structure	10 039	11 356
Sous-total mouvements d'ordre	10 039	11 356
TOTAL GÉNÉRAL	434 002	399 002

Les dépenses relatives à l'exploitation (275 820 €) comprennent principalement :

- 47 000 € pour les fluides (eau, gaz, électricité) de la résidence ;
- 180 000 € de remboursement de masse salariale au budget principal, identique à 2024 ;
- 41 520 € de remboursement de taxe foncière à LOGEOSEINE.

Le solde recouvre des achats de produits d'entretien et autres fournitures diverses, les frais de télécommunication, etc.

Les dépenses afférentes au personnel (27 100 €) correspondent à la rémunération d'intervenants extérieurs, pour le suivi du marché de chauffage ou encore dans le cadre des animations proposées aux résidents.

Enfin, les dépenses de structure représentent un total de 84 726 €, dont notamment :

- 15 000 € dédiés à la location du bâtiment ;
- 26 716 € affectés aux travaux et à l'entretien courant (parmi lesquels 10 000 € pour la réfection de la décoration intérieure de plusieurs logements) ;
- 8 000 € de maintenance (ascenseurs, extincteurs, chaudière) ;
- Les dotations aux amortissements, qui sont également une opération d'ordre sans mouvement de fonds, donnant lieu à une recette d'investissement équivalente : 11 356 €.

LES RECETTES

Recettes de fonctionnement (en Euros)	BP 2024	Projet BP 2025
Opérations réelles		
002 – résultat reporté de fonctionnement	26 214	19 443
GI - 017 – produits de la tarification	290 000	290 000
GII - 018 – autres produits	116 788	88 559
Sous-total mouvements réels	433 002	398 002
Opérations d'ordre		
GIII - 019 – produits financiers	1 000	1 000
Sous-total mouvements d'ordre	1 000	1 000
TOTAL GÉNÉRAL	434 002	399 002

Les produits de la tarification, c'est-à-dire les loyers versés par les résidents, sont stables et s'élèvent à 290 000 € pour 2025.

Les autres produits sont en diminution par rapport au BP 2024. Cette baisse est principalement liée au montant de la subvention d'équilibre versée par le CCAS qui s'établit à 63 999 € pour 2025 contre 93 701 € en 2024.

Le forfait autonomie 2025 attendu du Département s'élève à 23 600 €.

En dernier lieu, le résultat de fonctionnement reporté, constaté à l'issue de l'exercice 2024, s'établit à 19 443 €.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 076-267600047-20250305-010_2025-DE



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre à 83 812 € en dépenses et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses d'investissement (en Euros)	Projet BP 2025 dont RAR
Opérations réelles	
16 – emprunts et dettes assimilées	4 000
21 – immobilisations corporelles	78 812
Sous-total mouvements réels	82 812
Opérations d'ordre	
16 – emprunts et dettes assimilées	1 000
Sous-total mouvements d'ordre	1 000
TOTAL GENERAL	83 812 €

Les propositions de ce projet de BP 2025 en matière de dépenses d'investissement comprennent notamment :

Au chapitre 21, 76 648 € inscrits notamment pour l'acquisition d'un minibus (sous réserve d'un financement Départemental), l'achat de mobilier de bureau et d'un ordinateur pour les gardiens.

Une somme de 4 000 € est prévue afin de rembourser les cautions reçues, lorsque l'état des lieux de sortie s'avère satisfaisant.

Quant aux reports sur 2025, correspondant à des restes à réaliser 2024, ceux-ci s'élèvent à 164 € et portent sur des dépenses sur l'exercice précédent mais non facturées ou mandatées au 31/12.

LES RECETTES

Recettes d'investissement (en Euros)	Projet BP 2025
Opérations réelles	
001 – résultat d'investissement reporté	47 456
13 – subvention à recevoir	20 000
16 – emprunts et dettes assimilées	5 000
Sous-total mouvements réels	72 456
Opérations d'ordre	
28 – amortissements des immobilisations	11 356
Sous-total mouvements d'ordre	11 356

TOTAL GENERAL	83 812
----------------------	---------------

Les recettes prévisionnelles 2025 incluent :

- Les cautions reçues à l'occasion de l'entrée dans les lieux de nouveaux résidents : 5 000 € ;
- Une subvention à recevoir de 20 000 € concernant le financement de l'acquisition d'un minibus ;
- Les dotations aux amortissements : 11 356 €.

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5, et R.2311-13,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.22,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 05 février 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'ADOPTER LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE » DU CCAS, TEL QU'EXPOSÉ CI-DESSOUS ET CONFORMÉMENT AU DOCUMENT BUDGÉTAIRE JOINT EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP2025	RECETTES	BP2025
GI -011 – dépenses afférentes à l'exploitation	275 820,00 €	002 – résultat de fonctionnement reporté	19 442,69 €
GII- 012 – dépenses afférentes au personnel	27 100,00 €	GI - 017 – produits de la tarification	290 000,00 €
GIII-016 – dépenses afférentes à la structure	84 726,00 €	GII - 018 – autres produits	88 559,41 €
		GIII - 019 – produits financiers	
Sous-total mouvements réels	387 646,00 €	Sous-total mouvements réels	398 002,10 €
GIII-016 – dépenses afférentes à la structure	11 356,10 €	GIII - 019 – produits financiers	1 000,00 €
Sous-total mouvements d'ordre	11 356,10 €	Sous-total mouvements d'ordre	1 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT	399 002,10 €	TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT	399 002,10 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP2025	RECETTES	BP2025
		13 –subvention à recevoir	20 000,00 €
16 – emprunts et dettes assimilées	4 000,00 €	001 – résultat d'investissement reporté	47 455,50 €
21 – immobilisations corporelles	78 647,60 €	16 – emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €
21 _ Restes à réaliser	164,00 €		
Sous-total mouvements réels	82 811,60 €	Sous-total mouvements réels	72 455,50 €
16 – emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	28 – amortissements des immobilisations	11 356,10 €
Sous-total mouvements d'ordre	1 000,00 €	Sous-total mouvements d'ordre	11 356,10 €
TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	83 811,60 €	TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	83 811,60 €
TOTAL GENERAL	482 813,70 €	TOTAL GENERAL	482 813,70 €

- D'APPROUVER LE REPORT ANTICIPE DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS ET, LE CAS ÉCHÉANT, DES RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE ».
- D'AUTORISER LE REMBOURSEMENT, PAR LE BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE » AU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS, DES DÉPENSES DE PERSONNEL LUI INCOMBANT.

PJ : document budgétaire BP 2025, fiche de calcul des résultats prévisionnels 2024, liste des restes à réaliser (si nécessaire).

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits


Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Bordereau de signature

BUDGET PRIMITIF DE L_EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE _RESIDENCE AUTONOMIE_

Signataire	Date	Annotation
Application Webdelib CCAS, Application webdelib CCAS	06/03/2025	Action : Visa
Theo Perez, PRESIDENT CCAS	10/03/2025	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Theo PEREZ</u> (maire , COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign France CA3</u> <u>NG Qualified eID</u> , valide du 05 juil. 2023 à 13:51 au 05 juil. 2026 à 13:51.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : ACTES CCAS // Délibération CCAS